

Point Habitat Jeunes

# RAPPORT D'ACTIVITE 2020



**LE POINT HABITAT JEUNES**  
De Frotey-Les-Vesoul  
est géré par

**L'ASSOCIATION HAUT SAONOISE POUR  
LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT  
A L'ADULTE**

**Président du Conseil d'Administration**  
Suzanne LAMBERT

**Directeur Général**  
Jean Paul SIXDENIER (jusqu'en août 2020)  
Gilles VALLADONT (à partir de septembre 2020)

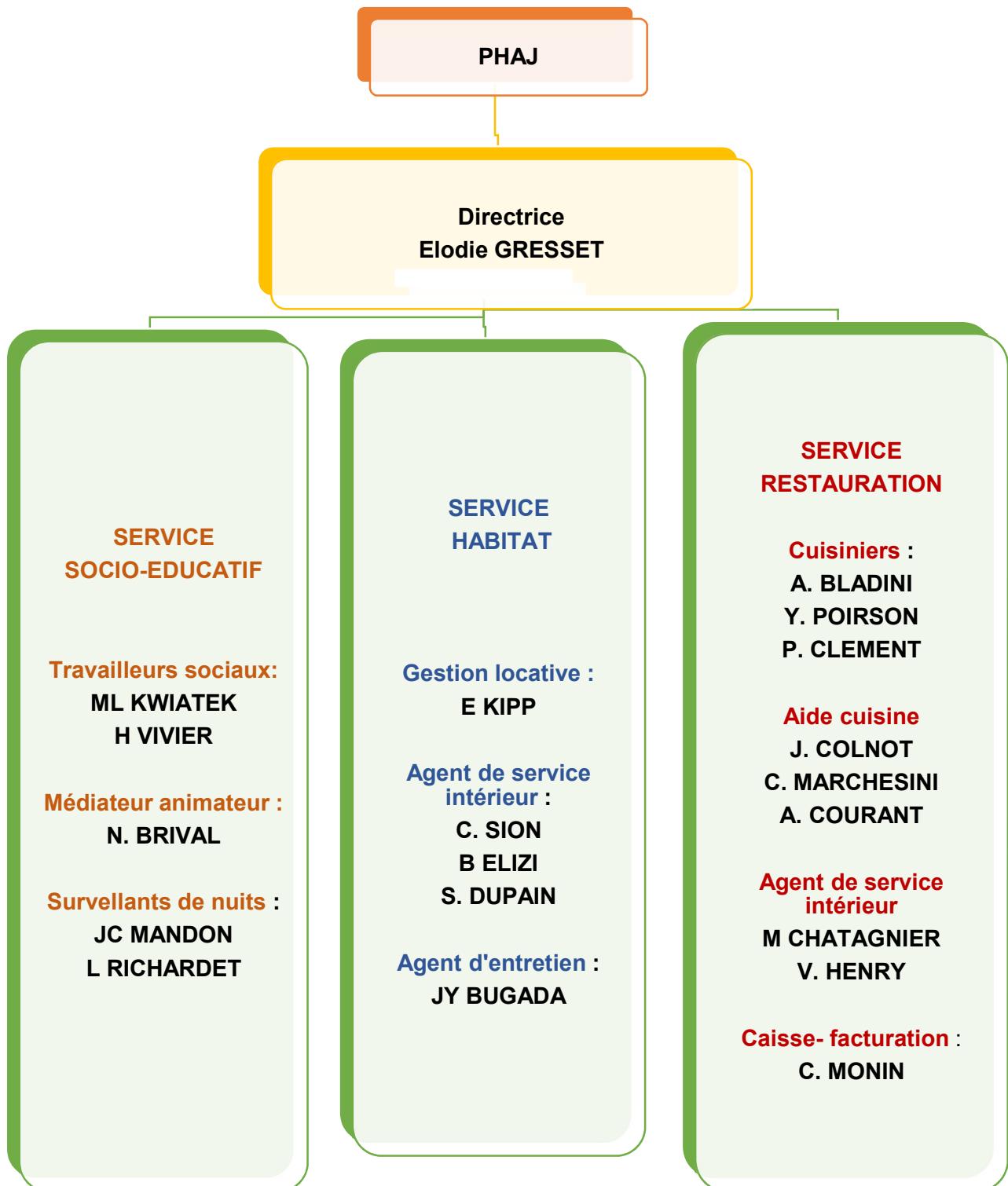
**Directrice du PHAJ**  
Elodie GRESSET (jusqu'au 30 novembre 2020)  
Sabrina RÉNET (à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020)

## Table des matières

I - LES MISSIONS DU POINT HABITAT JEUNES -----	4
II - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENTS -----	6
III - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU PHAJ -----	15
IV – L'ANIMATION DE LA VIE COLLECTIVE-----	17
V - LA RESTAURATION SOCIALE -----	23
VI – LES HERBERGEMENTS PROPOSÉS-----	24
VII - L'ENTRETIEN -----	24
VIII – PERSPECTIVES 2021 -----	25

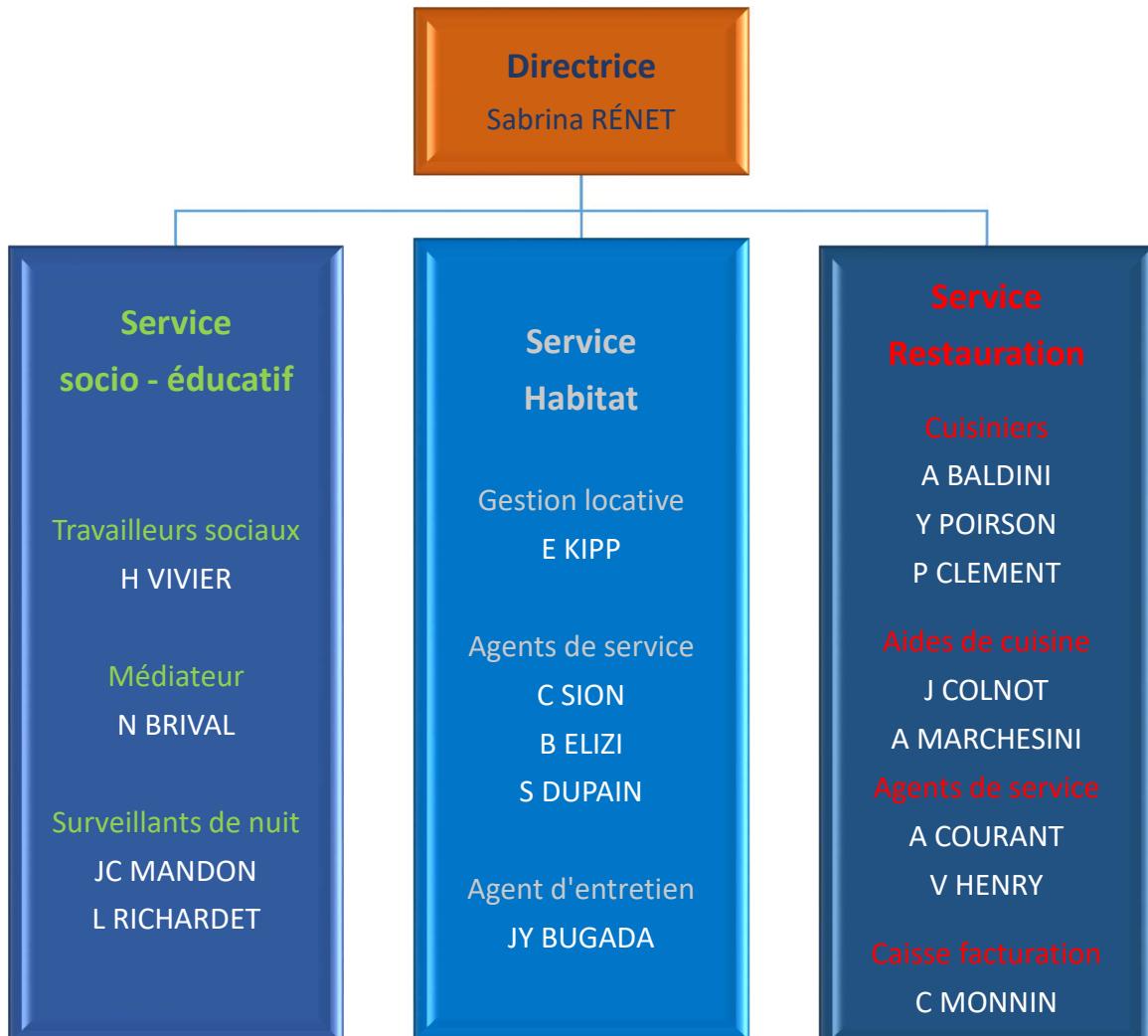
# L'EQUIPE DU POINT HABITAT JEUNES

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2020



A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, Madame Élodie GRESSET a pris ses fonctions de directrice du nouveau pôle famille.

**Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020**



Le PHAJ compte un effectif salarié de 16,76 équivalent temps plein répartis dans des fonctions éducatives, d'entretien, de cuisine, de médiation de surveillance de nuit.

Service fonction socio-éducative, 5 salariés soit 4,5 ETP

Service habitat 5 salariés soit, 3,77 ETP

Service restauration 7 salariés = 8,49 ETP

Soit 16.76 ETP

## I - LES MISSIONS DU POINT HABITAT JEUNES

### 1) Un partenaire pour l'insertion des jeunes :

La première mission que s'est donnée l'Association en qualité de gestionnaire de résidence sociale FJT est d'accueillir des jeunes en recherche d'un logement temporaire et de les accompagner vers l'autonomie.

L'insertion d'une personne dans la société est le résultat d'un processus qui de notre point de vue, doit rassembler au moins 3 conditions :

- **le droit à l'erreur** : la construction d'une personnalité assumée est complexe, elle se fait par tâtonnements, par essai / erreurs, elle implique un environnement respectueux et sécurisant,
- **du temps** : les expérimentations nécessaires se font progressivement par étapes successives qu'il convient d'accompagner d'une manière personnalisée et de valider par l'échange avec les autres,
- **une perspective valorisante** : la motivation d'insérer doit être soutenue par une autonomie relative (scolaire, relationnelle, affective) concrétisée dans un projet de vie réalisable.

Le choix du PHAJ est aussi d'accueillir des jeunes en grande difficulté, à la recherche des modalités mêmes de leur insertion.

Ces jeunes se trouvent souvent enfermés dans des situations complexes dont ils peuvent rarement sortir sans aide.

Le soutien que nous leur proposons est utile mais par définition incomplet. Il ne prend son sens que dans un partenariat de coopération avec les autres intervenants sociaux concernés.

Nous avons évolué sur les possibilités d'accompagner des jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un travail co-construit avec les partenaires afin de répondre au public jeune avec une problématique différente.

Le PHAJ s'est fixé des objectifs destinés à concrétiser son projet :

- 1) offrir un environnement sécurisant, par une recherche constante de qualité d'accueil, d'une présence humaine sur site la nuit et les week-ends,
- 2) offrir des services pour favoriser une écoute, un accompagnement pour favoriser l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés pour y parvenir seuls, en partenariat avec les acteurs médico-sociaux du département, de leur région,
- 3) permettre la réalisation d'un projet de vie réaliste visant à l'autonomie,
- 4) proposer un accompagnement personnalisé :
  - un contrat de séjour,
  - un projet personnalisé avec des axes, objectifs et avec les moyens à mettre en œuvre par l'accompagnement,

- une attention de toute l'équipe pour repérer et valoriser les capacités de chaque jeune,
- une préparation progressive à la sortie,
- dynamiser les échanges par des activités collectives et des ateliers thématiques entre Résidents, entre résidents et équipe, entre résidents et leur environnement.

Le PHAJ apporte son aide aux jeunes et ce quelques soient leurs catégories socio professionnelles, pour trouver eux-mêmes leur place dans la société. Les dispositifs publics, fortement marqués par les logiques d'ingénierie sociale, n'offrent pas toujours un cadre suffisant. Notre métier consiste à offrir des services pour favoriser l'accès au droit commun à des jeunes qui ont des difficultés à y parvenir seuls. Notre engagement consiste à les inviter à adopter une posture active dans cette progression du droit commun.

L'offre d'un hébergement, élément essentiel pour un jeune dans la construction de son autonomie, n'est pas pour autant suffisante. Il convient que le temps de séjour soit l'occasion d'un certain nombre d'apprentissages proposés et dont le choix d'en bénéficier ou non reste libre.

Pour faciliter cette démarche, nous avons arrêté un processus participatif qui articule logique individuelle et collective.

## 2) **Les demandes :**

Analyse de la demande : la plupart des jeunes réclament des studios

- 99 demandes ont été orientées par des services sociaux
- 34 organismes de formation
- 45 via internet par les personnes elles-mêmes
- 90 cités universitaires.

Au-delà des chiffres et des statistiques, qui sont des indicateurs incontournables pour évaluer notre mission, nous pensons que l'essentiel de la plus-value sociale que notre Association apporte aux jeunes résidents que nous hébergeons est qualitative.

L'accueil, l'orientation, l'accompagnement social et la vie collective que nous proposons aux résidents sont les éléments qui fondent notre métier associatif.

## 3) **Un accueil basé sur la mixité sociale :**

Le PHAJ accueille des jeunes femmes et hommes aux ressources modestes, voire de plus en plus faibles.

En insertion sociale et professionnelle, les jeunes vivent de manière transitoire dans notre résidence durant leur formation, ou pour les actifs, le temps de stabiliser leur situation d'emploi et de trouver un logement indépendant.

La politique d'accueil se fonde sur le brassage social et culturel des jeunes, à même de favoriser l'insertion des plus fragiles.

Nous attachons une importance toute particulière à veiller au respect des équilibres de mixité sociale, de mixité culturelle et de mixité hommes/femmes.

Ainsi, des jeunes de tous horizons se retrouvent le temps de leur séjour :

- jeunes travailleurs,
- jeunes Haut-Saônois en situation de décohabitation ou jeunes en mobilité issus d'autres régions,
- jeunes en formation professionnelle sous divers statuts : formation en alternance, formation d'insertion,
- jeunes européens extra communautaire venant faire un stage à Vesoul ou dans son agglomération dans le cadre de leurs études ou d'une formation professionnelle.

Pour décliner notre choix de favoriser la mixité sociale autour de l'accès au logement :

- un tiers des jeunes accueillis rencontre « seulement » un problème de logement temporaire,
- un deuxième tiers devra d'abord consolider sa situation par rapport à l'emploi avant d'être en situation de rechercher un logement,
- un troisième tiers des jeunes que nous accueillons, relève d'un accompagnement renforcé, le plus souvent en lien avec un partenaire à l'origine de la candidature et avec lequel nous faisons un point sur l'avenir et l'accès au logement à moyen et long terme.

## II - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES RESIDENTS DU PHAJ

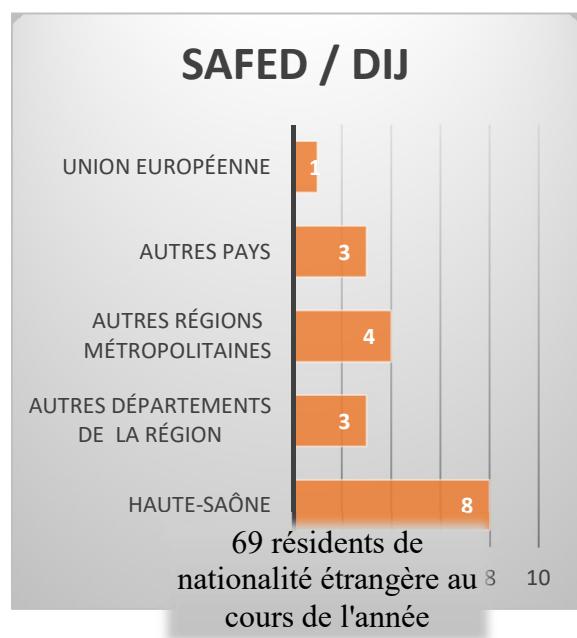
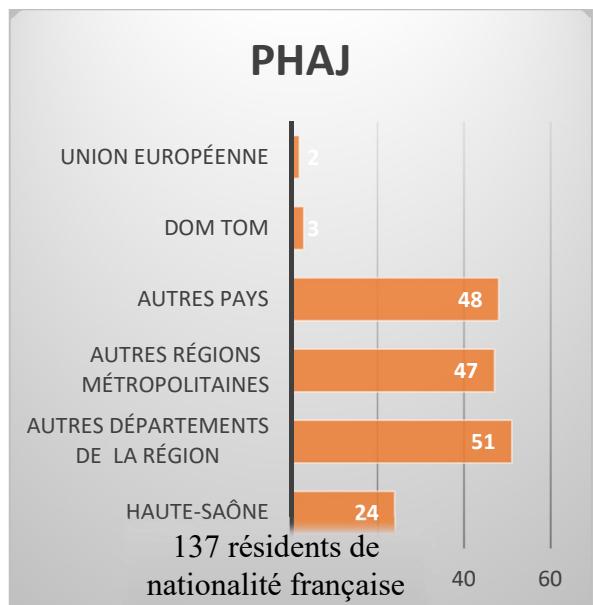


Le PHAJ a accueilli 206 résidents sur l'année 2020 soit 163 et 43. Nous avons comptabilisé 164 résidents de moins de 25 ans et 42 résidents de plus de 25 ans.

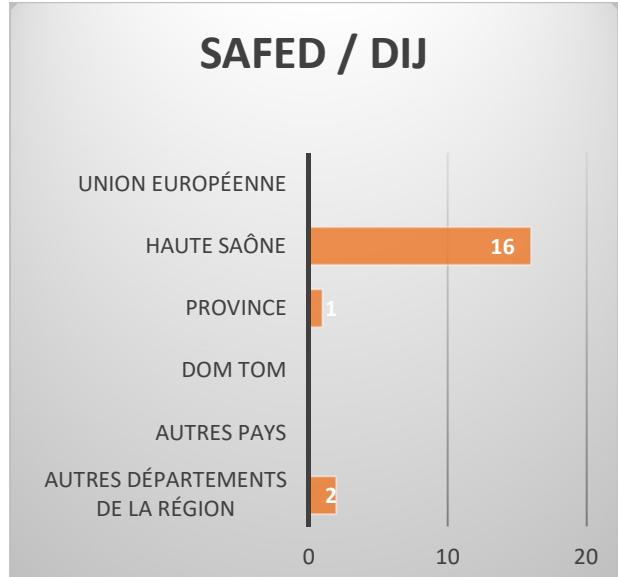
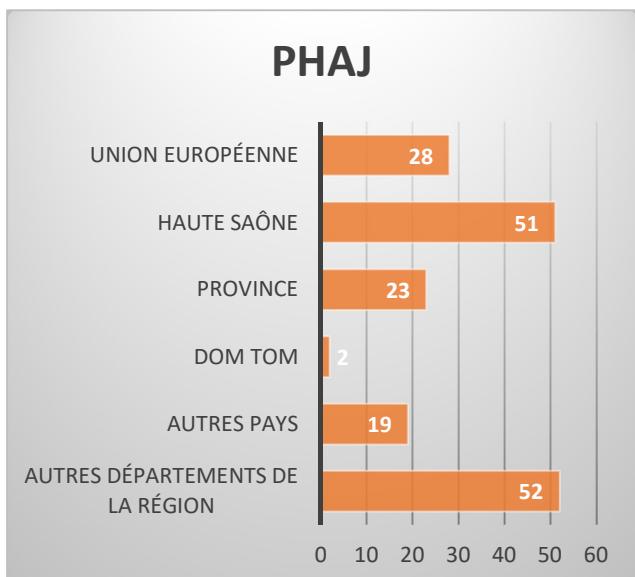
### REPARTITION PAR NATIONALITE « 206 résidents »



## REPARTITION PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE “206 résidents”



## REPARTITION AVANT L'ENTREE AU PHAJ « 206 résidents »

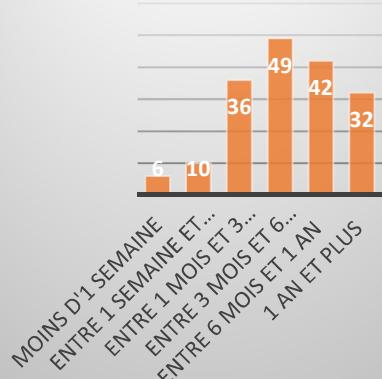


En ce qui concerne les MNA (mineurs non accompagnés), leurs lieux de résidence avant l'entrée au PHAJ est le Département de la Haute-Saône mais ils viennent de structures différentes.

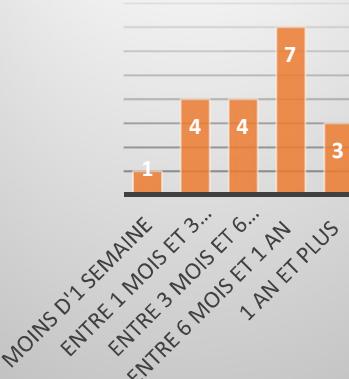
## REPARTITION PAR DUREE DES SEJOURS

« 206 Résidents »

**PHAJ**



**SAFED / DIJ**



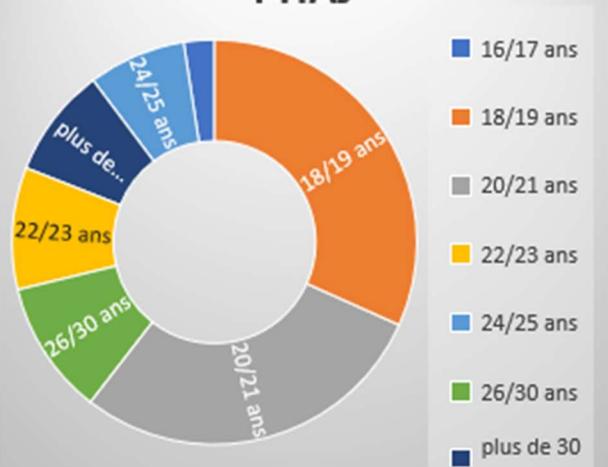
**MNA**



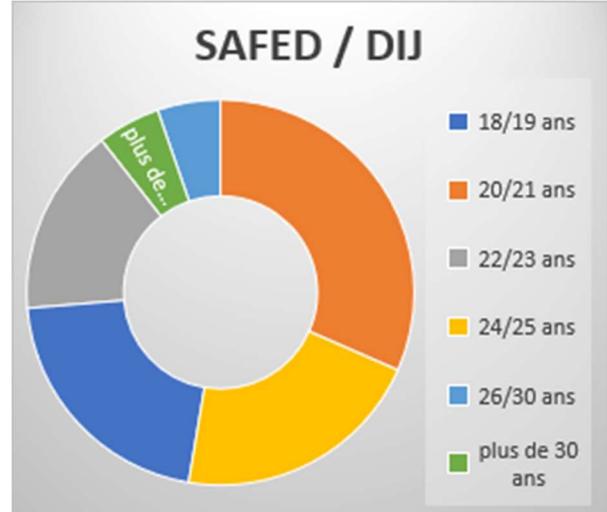
## REPARTITION PAR AGE

« 206 Résidents »

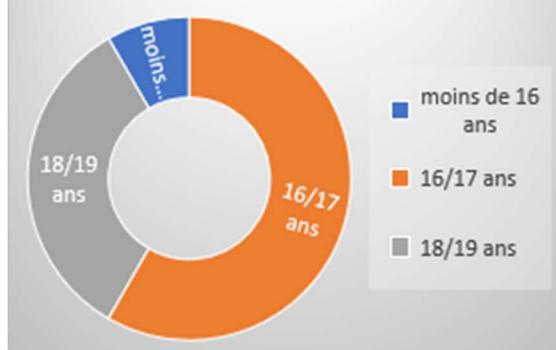
**PHAJ**



**SAFED / DIJ**

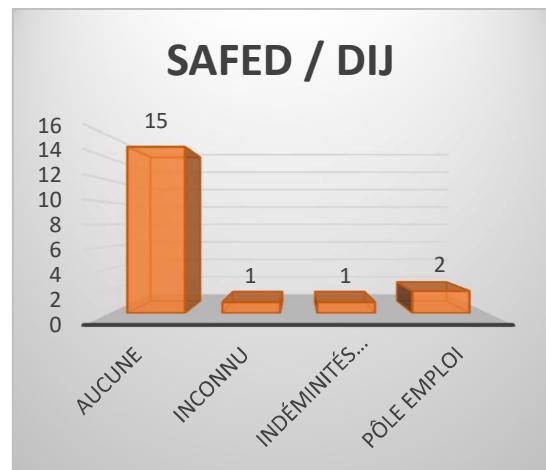
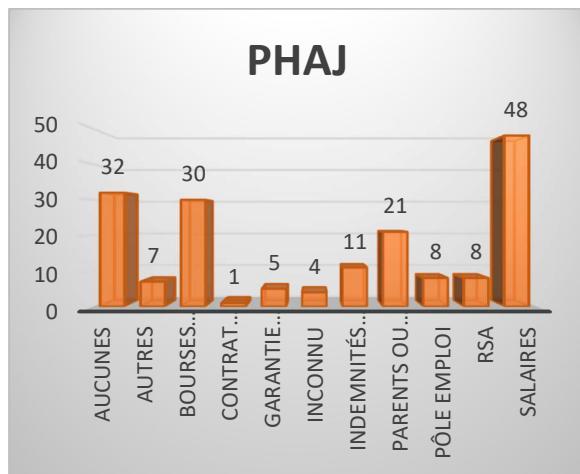


**MNA**



## REPARTITION PAR NATURE DES RESSOURCES

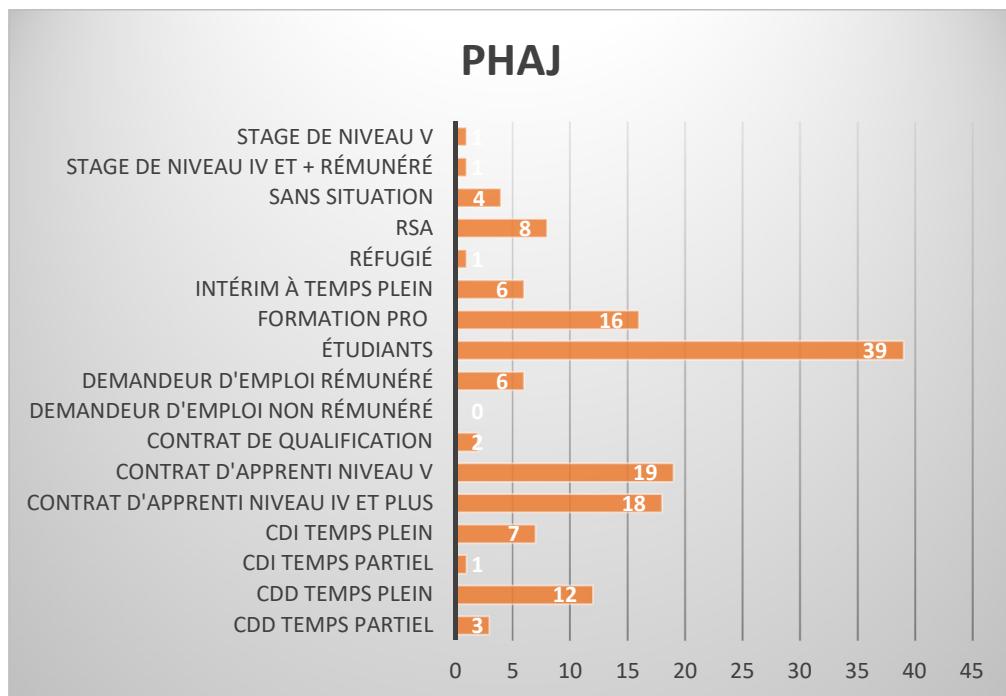
« 206 Résidents »

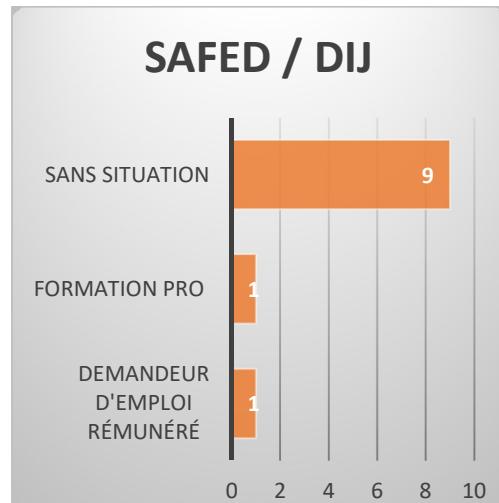


Les MNA sont sans ressources quand ils arrivent au PHAJ.

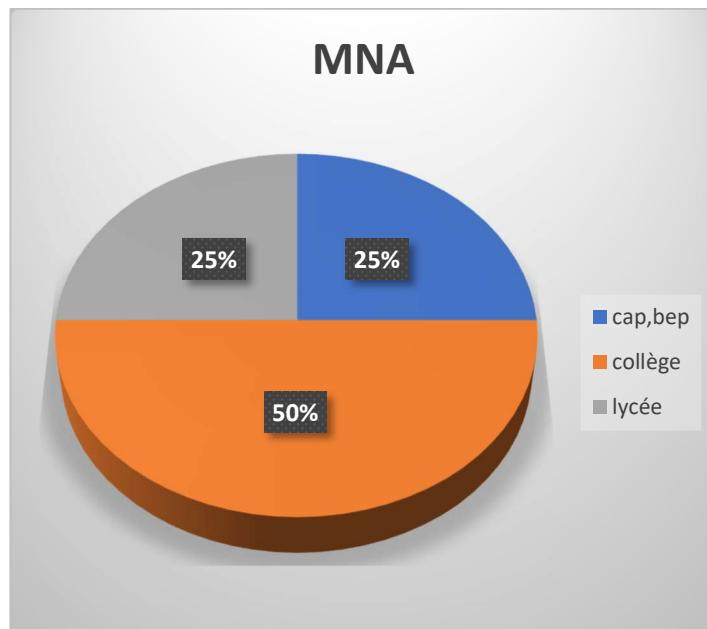
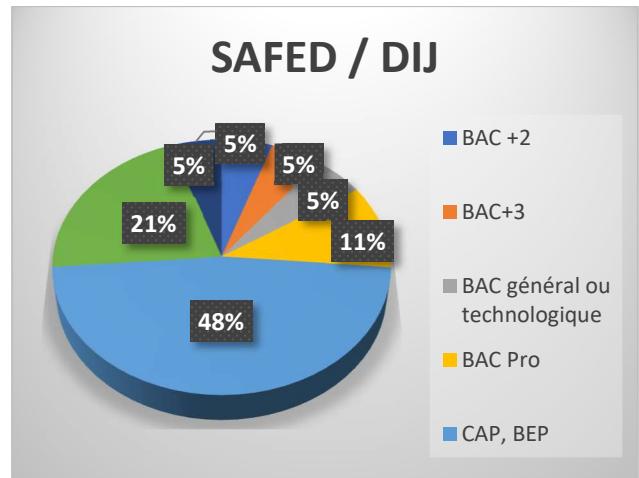
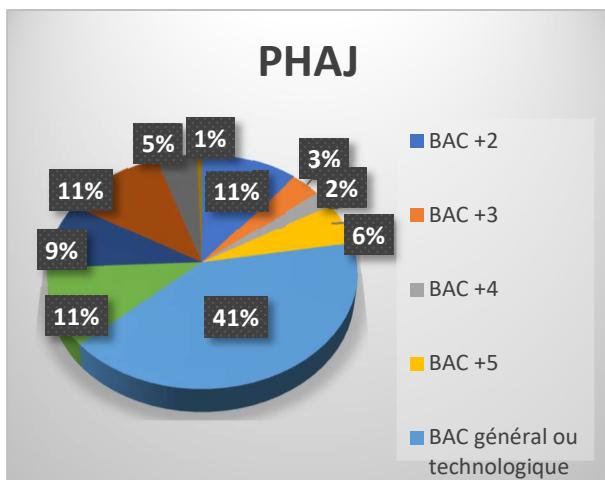
## Répartition par statut socio-professionnel

« 206 Résidents »

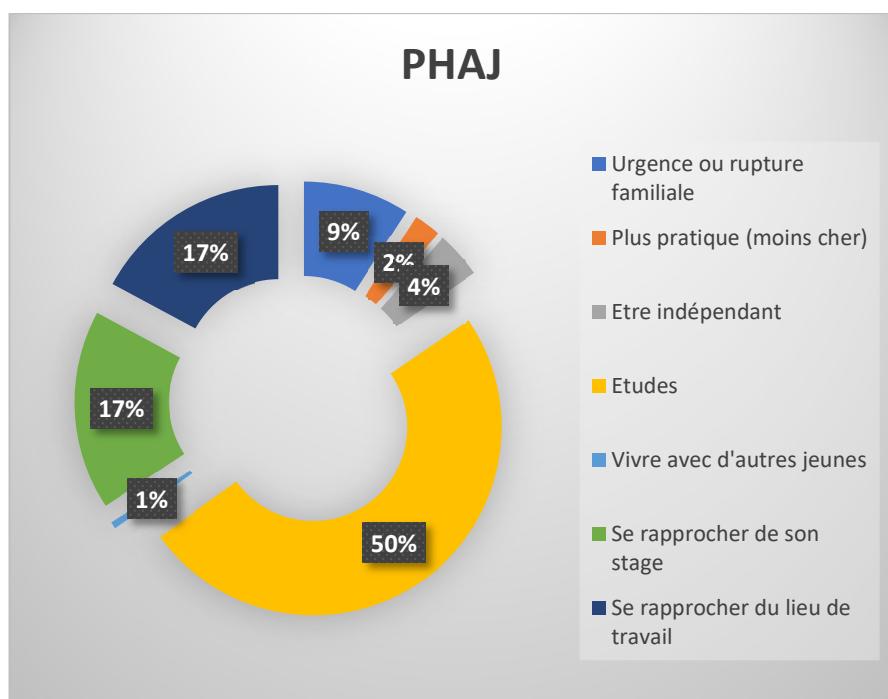




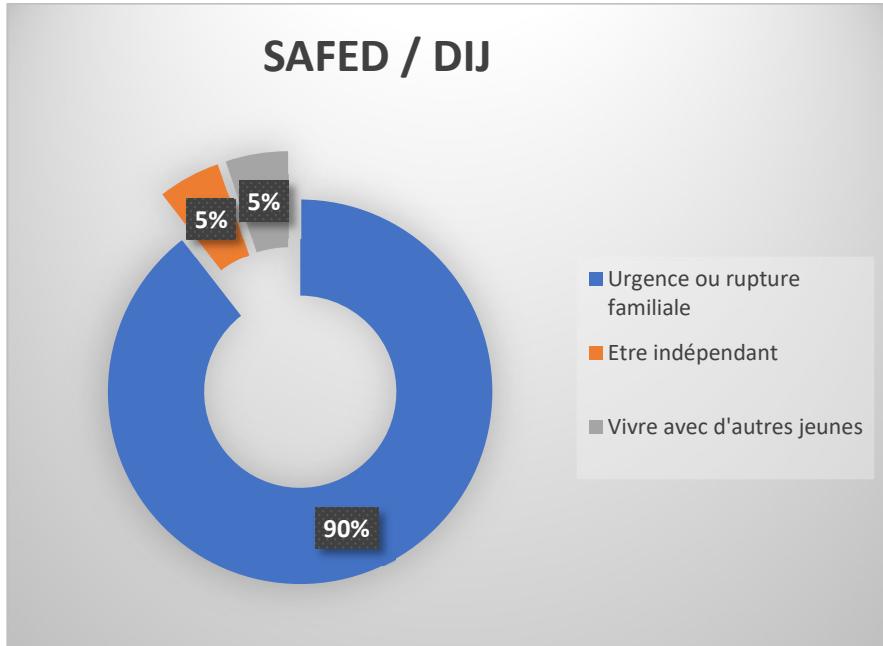
**REPARTITION PAR NIVEAU SCOLAIRE**  
« 206 Résidents »



## REPARTITION PAR RAISON D'ENTREE AU PHAJ « 206 Résidents »



## SAFED / DIJ



## REPARTITION PAR MOYEN DE TRANSPORT « 206 Résidents »

Le PHAJ accueille 48,45 % de jeunes sans moyen de locomotion pour se rendre sur leur lieu de travail, stage, recherche d'emploi, formation.

	<u>PHAJ</u>	<u>SAFED / DIJ</u>	<u>MNA</u>
 <b>sCooter</b>	3	0	0
 <b>car</b>	57	1	0
 <b>bus</b>	110	17	9
 <b>bike</b>	5	1	3

## **II - ADMISSION ACCUEIL ET HÉBERGEMENT**

### **1) L'admission au Phaj :**

Après un premier contact à l'accueil, par téléphone ou par mail, une fiche de renseignements est transmise, permettant de collecter les éléments de base pour constituer la demande d'hébergement.

Selon le projet du jeune, il sera reçu en entretien par la conseillère technique pour apporter des éléments complémentaires. Cet entretien permet d'établir un diagnostic social et d'évaluer :

- la motivation pour entrer au Phaj
- le parcours et le projet
- la situation financière
- la responsabilisation et l'autonomie pour intégrer une structure collective
- les attentes
- les difficultés particulières.

Cet entretien est aussi l'occasion de visiter le Phaj et d'en présenter le fonctionnement.

Chaque demande est ensuite considérée lors de la commission d'attribution qui se réunit une fois par semaine, qui valide l'admission du jeune, ou non. Des éléments complémentaires peuvent être demandés.

Les logements sont attribués selon les disponibilités, le lieu recherché, l'autonomie du jeune.

### **2) Un accueil individualisé :**

Préalablement à l'accueil, un accompagnement est proposé pour lever les freins d'accès au logement. Des dossiers d'aide peuvent être constitués. De manière courante les dispositifs utilisés sont : LOCAPASS (avance ou garantie) et FSL. Nous proposons aux jeunes du département de solliciter aussi le PACK JEUNES proposé par le département de Haute Saône. Les apprentis peuvent être accompagnés pour effectuer une demande d'aide MOBILIJEUNES.

L'installation peut se faire 24h/24 et 365 jours par an, grâce à la présence de surveillants de nuit et de personnel socio-éducatif les week-ends et jours fériés.

Ensuite lors de l'accueil, la secrétaire, référente logement procède à la remise des documents : livret d'accueil, charte des droits et libertés, explication du règlement de fonctionnement. Elle remet un état des lieux et peut apporter des informations pratiques sur l'agglomération : plan de ville, horaires des bus. Elle finalise le dossier administratif : signature du contrat de séjour ; encaissement du loyer et dépôt de garantie.

Le jeune est invité à rencontrer l'équipe éducative en soirée, pour faire connaissance et prendre ses marques vis-à-vis du fonctionnement de l'établissement, organisation pratique, animations socio-éducatives.

Il y a aussi des accueils plus particuliers, qui donnent lieu à un travail en partenariat avec d'autres structures sociales et médico-sociales. En amont de l'accueil le projet spécifique du jeune accueilli et

ses besoins sont étudiés, une convention de partenariat peut être établie. Durant l'accueil un projet spécifique, des bilans et ajustements réguliers sont effectués.

Le but est généralement de permettre une première expérience de vie autonome, dans un cadre sécurisant.

### **3) Une gestion locative adaptée :**

Pour une majorité de jeunes il s'agit d'une première expérience de logement autonome. Dans ce cadre un accompagnement est utile pour qu'ils s'approprient leur espace et qu'ils prennent conscience de leurs responsabilités en qualité d'occupant du logement.

- constitution du dossier APL : la référente logement constitue le dossier APL avec le jeune, l'envoie et suit les versements,
- responsabilisation sur les droits et devoirs du locataire : entretenir son logement, ranger et nettoyer régulièrement, sortir ses poubelles. Ce sont des réflexes que les jeunes doivent acquérir. Lorsque des difficultés sont repérées, des visites régulières sont proposées pour apporter méthode et conseils, mais également favoriser une implication assidue,
- favoriser le vivre ensemble :  
d'une part des temps collectifs permettant à chacun de prendre place au sein de la résidence sont organisés régulièrement.  
Plusieurs fois par an ont lieu des réunions intitulées "groupes d'expression des résidents" qui ont pour but d'aborder le fonctionnement du PHAJ, de proposer des améliorations et aménagements, de résoudre ensemble des difficultés.  
Enfin, le rôle de médiateur est important au quotidien pour désamorcer les conflits et éviter que des situations ne s'enveniment,
- suivi des impayés de loyer :  
une attention particulière est apportée aux difficultés de paiement du loyer : les identifier rapidement permet d'accompagner le jeune dans la recherche de solution. Le jeune est reçu en entretien afin d'identifier les causes.  
Qu'il s'agisse d'une situation de transition (perte d'emploi, interruption des droits) ou d'une difficulté à gérer le budget, des solutions peuvent être proposées. Elles peuvent concerner directement les impayés (mise en place d'échéancier, dossier d'aide financière) mais aussi définir des objectifs plus larges d'accompagnement social (travail sur la gestion du budget, accompagnement à l'insertion professionnelle, mise en place des aides de droit commun auxquelles le jeune ouvre droit de type prime d'activité, CMU etc.).

### **4) L'accueil au quotidien :**

La direction du Point Habitat Jeunes porte une attention toute particulière, à la mission d'accueil du public et à son orientation. Cette vaste mission doit être portée par toute l'équipe, mais plus particulièrement par la secrétaire qui assure la gestion locative qui fait face quotidiennement à l'accueil physique des personnes en demande de renseignements, aux résidents, aux clients de la salle polyvalente, aux fournisseurs et à l'accueil téléphonique, ainsi qu'au traitement de mails.

Cette fonction nécessite des qualités d'écoute, de patience et une bonne connaissance du fonctionnement de l'association gestionnaire et du service.

***En 2020***  
***5 475 Appels téléphoniques :***

***8 % des appels concernent des demandes de renseignements***

***47 % des appels concernent le relais vers l'équipe***

***40 % des appels concernent des demandes de location salle polyvalente***

***15 % des appels concernent les résidents***

***1 992 Mails ont été traités***

***2 174 Mails de relances de la CAF ont été écrit***

***95 Dossiers APL ont été montés***

***En 2020, on constate une forte hausse de la demande de réservation des salles polyvalentes compte tenu des consignes sanitaires en vigueur.***

**5) Les permanences :**

Nous mettons tout en œuvre pour que l'amplitude de cet accueil soit la plus large possible toute la semaine et même le week-end

Nous organisons des permanences sur nos sites afin de répondre à des préoccupations personnelles ou afférentes à la vie au sein de nos résidences.

### **III - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AU PHAJ**

#### **I. POURQUOI UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ? POUR QUEL PUBLIC ?**

L'ensemble du public du PHAJ peut solliciter et bénéficier d'un accompagnement social. Tous les résidents sont susceptibles, à un moment ou à un autre, de rencontrer des difficultés plus ou moins marquées, les parcours d'insertion des jeunes n'étant pas linéaires.

Malgré tout, l'accompagnement social est particulièrement important pour les jeunes sans filet de sécurité avec un niveau d'autonomie plus faible.

- avec un niveau d'autonomie financière très restreint suite à des revenus faibles et irréguliers,
- avec un niveau d'autonomie sur le quotidien limité (tâches ménagères, gestion budgétaire, apprentissage alimentaire),
- avec un niveau d'autonomie affective et psychique médiocre ; manque de limites, carences éducatives, carences affectives, isolement et solitude.

Ces indicateurs permettent de corrélérer les besoins en matière d'accompagnement socio-éducatif au sein de la résidence habitat jeunes. Pour apporter une lisibilité à nos propos, des indicateurs ont été mis en place afin de confirmer la paupérisation et la faible autonomie pour 40 % du public accueilli.

Il s'agit de personnes bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, jeunes en garantie jeunes, sous contrat jeune majeur, jeunes ayant déposé un dossier MDPH.  
Il s'agit également de jeunes sortants de CADA, de CHRS.

#### A) Bilan quantitatif sur les tâches spécifiques du travailleur social

Travailleur social = O, 51 ETP SOIT 800 HEURES DE TRAVAIL/AN

- entretien admission : évaluation de la demande (fiche diagnostic) : 50
- accueil des nouveaux résidents (aide à l'installation, présentation de l'établissement, des locaux communs, des services) : 30
- rencontre relais avec équipe éducative référente du jeune, partenariats externes, AEMO, centre éducatif, ime : 22
- accompagnement social, entretien au bureau, entretien téléphonique, accompagnement physique, démarches administratives) : 403
- écriture projet de service/ évaluation interne / rapports d'activité
- groupe d'expression des résidents
- remplacement secrétaire absente : 10 Semaines/AN
- mise en place d'actions collectives sur le PHAJ : 2

#### B) Bilan quantitatif sur la prise en charge annuelle

En 2020, un accompagnement social a été réalisé auprès de 57 jeunes, chiffre à peu près stable par rapport à l'an dernier.

Chaque jeune qui sollicite un accompagnement social est rencontré autant de fois que nécessaire dans le cadre d'entretiens individuels (de 1 à 25 rencontres pour une seule personne).

Au total, 403 accompagnements sociaux individuels ont été réalisés. Pour la grande majorité sous forme d'entretien physique au bureau (358), entretiens par téléphone (40) ou accompagnements à l'extérieur (5).

Le nombre d'entretiens au bureau, s'il est toujours largement dominant, est en baisse en 2020, alors que le nombre d'entretiens par téléphone est en augmentation.

C'est clairement lié au contexte sanitaire. Le confinement a impliqué de s'appuyer temporairement sur d'autres modalités de travail, non sans difficultés. La compréhension de certains publics étant limitée en étant à distance et le lien plus complexe à instaurer.

Le nombre d'entretiens durant la période de confinement a été considérablement réduit. Malgré des permanences physiques maintenues, chacun a respecté le principe d'isolement. Seules les situations d'urgence particulières ont été traitées. Le travail a surtout consisté à ce moment en un maintien du lien et une vigilance sur la santé physique et mentale de chacun, ce qui n'a pas été comptabilisé dans l'accompagnement social.

La capacité du jeune à être acteur et à faire ses démarches par lui-même est privilégiée. Aussi, les accompagnements extérieurs sont plutôt exceptionnels. Là encore ces accompagnements sont en légère baisse, certains services ou administrations n'ayant pas reçu de public durant quelques semaines.

La durée moyenne d'un entretien est d'environ 40 minutes.

## II. PROFIL DES JEUNES AYANT SOLICITE UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

Parmi les jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement social, en termes d'activités professionnelles, ils se répartissent dans ces trois catégories :

- presque 40 % d'entre eux sont apprentis ou salariés (en CDI, CDD ou Intérim)

- 37 % d'entre eux sont dans une recherche d'insertion professionnelle, soit ils alternent entre des périodes de chômage et de petites périodes d'activité, soit ils sont en garantie jeunes, soit en stage, bénéficiaires du RSA ou de l'ATA. Ils ont en commun d'être en cours d'élaboration de leur projet professionnel et/ou en recherche d'emploi.

-23 % sont étudiants ou en formation professionnelle.

Si l'on peut classifier les jeunes selon les situations nommées ci-dessus, il faut néanmoins tenir compte de la fragilité des parcours et de l'instabilité qui caractérise le plus souvent leur situation. Chaque moment de rupture dans leur parcours (fin de contrat de travail, fin de formation) est un moment charnière où il convient d'être vigilant.

La stabilité du logement dans tous ces moments de transition est facilitée par l'accompagnement social et permet d'apporter une forme de sécurité.

Parmi ces profils plusieurs problématiques se détachent. Celles-ci peuvent se cumuler selon les situations.

- 23 % d'entre eux ont intégré la résidence habitat jeune dans le cadre ou à la suite d'une mesure de protection de l'enfance

-10 % ont un dossier MDPH en instance ou une reconnaissance MDPH.

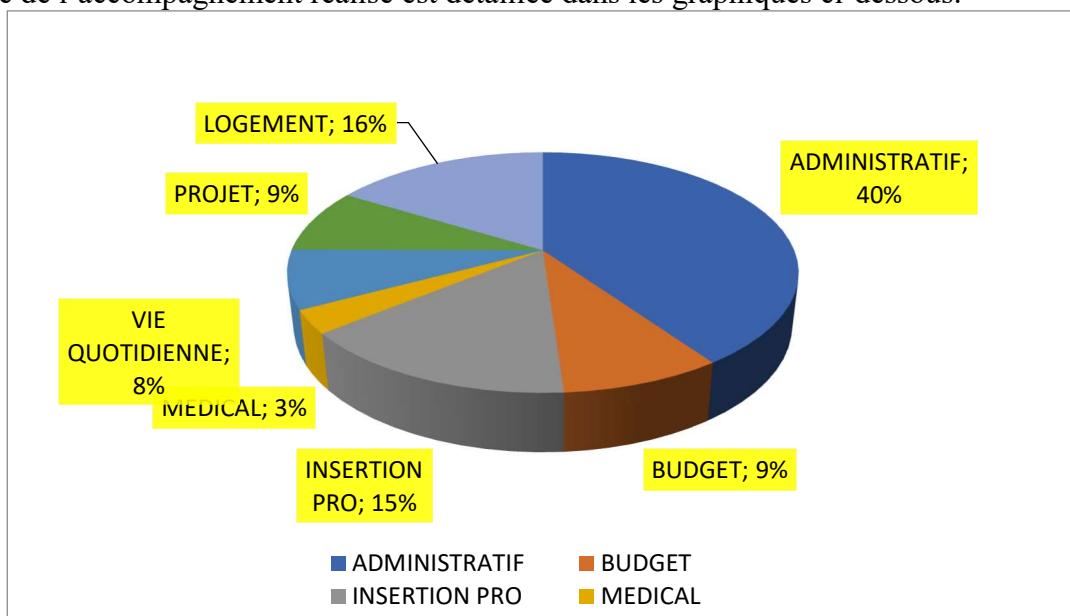
- 55% sont de nationalité étrangère, parmi lesquels 25 % sont sous protection internationale (réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire), 18% sont des ex mineurs non accompagnés, 12% sont des étudiants.

Les publics sous protection internationale et ex MNA, par leur méconnaissance du fonctionnement des institutions et leur manque de maîtrise de la langue, ont un besoin d'accompagnement social régulier, ils sont en demande et sollicitent une aide. Il y a un apprentissage progressif des démarches à effectuer, qui permet de voir diminuer le nombre de sollicitations.

Les étudiants sollicitant un accompagnement sont très majoritairement des étudiants étrangers. On remarque un besoin d'aide dans les démarches administratives et une précarité financière d'une partie de ce public.

### III. NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL REALISE :

La nature de l'accompagnement réalisé est détaillée dans les graphiques ci-dessous.



## **IV. LES DEMARCHEES ADMINISTRATIVES :**

Concernent 40 % de l'accompagnement social. Certains résidents sont en grande difficulté face aux démarches administratives. Pour d'autres il s'agit seulement d'un coup de pouce ponctuel.

La numérisation des démarches, contrairement à ce qu'on pourrait imaginer chez un public jeune, entraîne un certain nombre de difficultés. Certains éprouvent le besoin d'explications, d'accompagnement pour s'approprier les outils numériques.

Les démarches le plus fréquentes sont liées :

- à la couverture santé (13 résidents, 28 rendez-vous) : demandes de complémentaire santé solidaire, mise à jour du dossier (changement de situation, blocages), création du compte ameli et apprentissage de son fonctionnement.

- à la CAF (19 résidents, 27 rendez-vous) : besoin d'aide pour utiliser l'espace personnel sur internet, intervention lors de blocage de dossier ou incompréhensions, demande de prime d'activité ou RSA, déclaration de ressources.

- à pôle emploi (11 résidents, 24 rendez-vous) : accompagnement dans les démarches et utilisation de l'espace personnel dans son ensemble, demande d'informations lors de dossiers bloqués, mise en place de PMSMP.

Cette rubrique regroupe également des démarches extrêmement variées : démarches concernant les assurances, traduction de documents officiels, rédaction de courriers.

Une action « IMPOTS » est mise en place chaque année pour aider les résidents à effectuer leur déclaration de ressources aux services fiscaux. En raison de la pandémie, la sensibilisation et l'accompagnement se sont faits de manière individuelle uniquement (14 jeunes concernés en tout).

Le diagnostic social réalisé permet de faire le point sur la situation de chacun et met parfois en lumière le fait que les jeunes n'ont pas sollicité les dispositifs dont ils pourraient être bénéficiaires. Il s'agit de s'appuyer sur les dispositifs de droit commun existants, de les aider à faire valoir leurs droits.

### **A) LA VIE QUOTIDIENNE :**

Une partie des interventions concerne la vie quotidienne et institutionnelle.

Le passage en résidence habitat jeune constitue souvent l'une des premières expériences de vie en autonomie, ce qui implique parfois quelques débordements. Dans un objectif de pédagogie et de dialogue, les jeunes sont convoqués en entretien :

- lors de manquements au règlement ou incivilités
- en cas de difficultés relationnelles ou pour médiatiser des conflits
- pour travailler les questions d'hygiène ou d'entretien du logement

L'accompagnement à la vie quotidienne correspond à 9% des rendez-vous. Principalement car des résidents ont souhaité mettre en place des accompagnements réguliers liés à l'entretien du logement : visite de chambre, élaboration de planning pour les différentes tâches à effectuer, définition des priorités.

Ce sujet est abordé très régulièrement de manière informelle, dans les interactions de la vie quotidienne et ne donnent lieu à des rendez-vous de suivi que lorsque des difficultés spécifiques sont repérées.

### **B) LES SOINS :**

Il s'agit d'une part minime de l'accompagnement réalisé. Les quelques sollicitations ont concerné une difficulté pour rencontrer un médecin spécialiste, un dentiste, l'accompagnement à la mise en place de

soins en centre médico psychologique. Néanmoins la question de la santé et du bien-être, qu'il soit physique ou moral est cruciale.

La santé donne lieu à des échanges lors de nombreux entretiens, sans pour autant amener à un accompagnement ou des démarches spécifiques, impliquant une comptabilisation. La proportion décrite dans ce graphique est donc largement sous-représentée en ce sens.

### C) LE LOGEMENT :

L'accompagnement concerne trois phases différentes :

- 1 un accompagnement préalable à l'admission pour préparer et permettre une entrée dans le logement PHAJ,
- 2 un accompagnement pour se maintenir dans le logement PHAJ (lié à des difficultés financières ou des comportements inadaptés),
- 3 un accompagnement vers le logement extérieur (la préparation de la sortie du PHAJ).

L'accompagnement des démarches liées au logement correspond à 16 % du nombre d'accompagnements individuels, hors phase 1 mentionnée ci-dessus, la préparation des éléments permettant l'entrée au PHAJ n'étant pas comptabilisée dans le suivi social des résidents. Le contexte sanitaire a conduit certains jeunes à repousser leur projet d'installation dans un nouveau logement (instabilité de la situation professionnelle, baisse des ressources).

Cet accompagnement revêt plusieurs volets :

- explications, méthodologie, conseils en ce qui concerne la recherche de logement et les dispositifs d'aide de droit commun,
- accompagnement pour constituer et déposer la demande de logement social ou autres dossiers nécessaires à la recherche de logement,
- recherche d'offres, éventuellement prise de contact avec les bailleurs et accompagnement aux visites,
- élaboration d'un projet logement, recherche de la solution la plus adaptée, projection budgétaire, travail d'orientation sur des dispositifs spécifiques (dispositif PASR'L, dispositif insertion jeunes),
- constitution de dossiers administratifs pour lever les freins d'accès au logement : FSL accès, aide à l'autonomie, garantie visale, mobiljeunes, aides d'action logement,
- rencontres imposées en cas de dette de loyer. Entraîne un travail sur le budget, un diagnostic social, la mise en place d'un échéancier, la sollicitation d'aides financières,
- aide aux démarches d'installation : ouverture des compteurs, mise en place des tarifs sociaux d'énergie, demande d'aide à l'installation, recherche de mobilier.

Le travail sur des dettes de loyer est une porte d'entrée pour un suivi global du résident. En 2020, 14 rendez-vous sollicités à la suite d'impayés de loyers, permettant ainsi de mettre en place un travail sur le budget, des plans d'apurement, et de faire des demandes d'aides si besoin.

Sept résidents supplémentaires ont bénéficié d'un travail sur le budget et sur les difficultés financières éventuelles en amont, permettant ainsi de prévenir les dettes de loyers.

Pour la période : 9 dossiers FSL ont été constitués, et 20 rendez-vous pour accompagner la constitution de dossiers action logement (aide à la mobilité, loca pass, visale).

#### D) LE BUDGET :

Un travail sur le budget peut s'engager à partir de l'expression de difficultés financières par le résident lui-même, à partir du constat d'impayés de loyers, ou pour se projeter dans le financement d'un projet (accès à un nouveau logement, financement du permis entre autres) :

- état des ressources et dépenses, travail sur la répartition et la maîtrise de certaines dépenses
- mise en place d'échéanciers pour des factures ou impayés (de loyers ou autres)
- projection budgétaire (pour un projet de logement, un changement des ressources)
- recherche de marges d'économies pour financer un projet ou de financements (aides au permis, micro crédits par exemple)
- aide à l'utilisation des accès aux comptes sur internet
- constitution de dossiers d'aides financières (fond d'aide aux jeunes, aide alimentaire, aide sociale du CROUS)

Le budget est le sujet traité dans 9 % des entretiens individuels d'accompagnement.

Exemples d'aides financières sollicitées : l'aide à l'autonomie ( 3 dossiers), le pack jeune pour le permis ou le logement (6 dossiers), le fond d'aide aux jeunes (2 dossiers), aides alimentaires (6 dossiers).

#### E) L'EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE :

Le thème de l'emploi représente 15 % des entretiens réalisés, hors démarches liées à pôle emploi considérées selon leur aspect administratif (inscription, recours, utilisation du site internet) et a concerné 14 résidents. Il s'agit :

- une aide à la rédaction du CV, de la lettre de motivation. (9 rendez-vous),
- des informations sur la méthodologie de recherche d'emploi (quels sites, comment procéder, comment se présenter, comment postuler en ligne, etc.),
- accompagnement à la recherche d'offres et candidatures. (45 rendez-vous),
- orientation vers d'autres acteurs spécialisés, en fonction du profil et du projet : mission locale, Entreprises d'insertion, agences d'intérim, Cap Emploi,
- informations sur la formation professionnelle et orientation vers des organismes (28 rendez-vous),
- travail de remobilisation, motivation, confiance en soi.

Outre les accompagnements individuels, des ateliers collectifs de remobilisation professionnelle peuvent être proposés pour ceux qui ont le plus besoin d'un accompagnement.

Le PHAJ s'attache aussi à diffuser l'information sur les actions mises en place sur le secteur (forums de l'emploi, bourse de l'alternance, ou autres). En 2020, suite à la sollicitation de plusieurs étudiants en recherche de job d'été, un envoi par mail d'offres actualisées ciblées a été mis en place de mai à juillet.

#### F) LE PROJET INDIVIDUEL :

Certains jeunes sont rencontrés régulièrement, pour faire le point sur leur situation ou faire des bilans réguliers.

Il peut s'agir de jeunes repérés comme fragiles, qui peuvent bénéficier d'un suivi complémentaire par des partenaires, avec lesquels des relais et points de situation sont fait régulièrement afin d'assurer une cohérence dans les accompagnements.

Pour d'autres, par rapport aux observations et au diagnostic effectué, un projet individualisé est mis en place.

Des rencontres régulières permettent de réguler des problématiques relationnelles ou de comportement, d'apporter soutien et attention ou de les cadrer dans les démarches qu'ils ont à faire pour atteindre leurs objectifs.

#### IV – ANIMATION DE LA VIE COLLECTIVE :

L'accompagnement revêt également une dimension collective, il s'agit de créer une dynamique au sein de la résidence favorisant l'intégration de chacun et le bien vivre ensemble.

Ainsi il y a :

- des temps d'information
- des temps d'échange, de débat, de réflexion
- des temps de convivialité, de partage et de détente.

Ils ont pour objectif de créer du lien, apporter des compétences, permettre à chacun de prendre place au sein du PHAJ et au sein de la société.

Ils sont mis en place par l'équipe éducative du Phaj, souvent avec l'appui de partenaires extérieurs. Ces temps, déclinés sous forme de projets d'animation collective, viennent compléter, en fonction de besoins identifiés, l'accompagnement social.

La dimension collective de l'accompagnement a été grandement mise à mal avec le confinement et la nécessité de distance sociale. Pour des raisons de sécurité nous avons été contraints d'annuler les séances collectives, les animations.

Avec l'amélioration du contexte sanitaire une remobilisation autour de la dynamique collective sera nécessaire.

Pour compenser, un travail collectif a été proposé aux jeunes pour s'exprimer, sous toute forme, sur leurs ressentis liés au confinement et déconfinement. Ainsi, ils ont contribué par des dessins, des interviews, des chansons, poèmes, etc. Cela a donné lieu à un journal mettant en forme les différentes contributions.

Exemples de temps collectifs en 2020 :

- accueil des nouveaux résidents, barbecue de rentrée,
- cours de ZUMBA accessibles gratuitement chaque semaine,
- repas à thème (début 2020),
- journal d'une jeunesse (dé)confinée,
- concert de rentrée (par les résidents, pour les résidents).

## V - LA RESTAURATION SOCIALE

En 2020, la pandémie a marqué un coup d'arrêt impactant de manière importante l'activité restauration :

- ↳ 2 mois de fermeture de mi-mars à mi-mai,
- ↳ réouverture partielle avec mesures barrières de mi-mai à fin octobre,
- ↳ nouvelle fermeture à compter de novembre pour une durée indéterminée.

Lors de la période de réouverture, les clients sont revenus.

Des mesures barrières ont été appliquées et la jauge de couverts revue à la baisse pour répondre aux mesures sanitaires en vigueur.

A fin 2020, l'ensemble des salariés du service restauration est en chômage partiel soit 7 personnes.

## VI - LES HÉBERGEMENTS PROPOSÉS

Le point habitat jeune offre une solution d'hébergement adapté aux jeunes de 16 ans à 30 ans.

Il peut s'agir de chambres simples, de chambres équipées, de studios meublés. Les tarifs proposés sont modulés en fonction de la chambre. Ils sont étudiés en fonction du revenu des jeunes accueillis.

Ainsi, en fonction de l'autonomie de chaque personne un hébergement adapté est proposé

Le site du relais 19 réhabilité offre un hébergement attractif et plébiscité par les étudiants.

Le taux de remplissage avoisine 100%. Une convention passée avec le groupe hospitalier de la Haute Saône (GH 70) contribue également au taux de remplissage.

## VII – L'ENTRETIEN

Un agent d'entretien est en charge de l'entretien des parties communes et privatives. Sa mission est vaste et importante. Il est le garant du bon fonctionnement et de l'entretien des équipements.

Il est également en charge de l'installation des salles polyvalentes pour le bon fonctionnement des formations par exemple.

Il est une courroie de transmission primordiale avec la direction.

Un seul ETP d'agent d'entretien n'est pas suffisant pour mener à bien l'ensemble des travaux nécessaires. Il convient de faire appel à des entreprises extérieures pour des travaux plus conséquents nécessitant des habilitations particulières.

Il réalise environ 1 intervention / jour dans les chambres des résidents en plus des travaux de maintenance quotidienne.

Ces interventions concernent par exemple : des changements de mobilier, d'ampoules, des achats et installation de plaque de cuisson, de réfrigérateur ; des remises en état de chambres (peintures, réparation des volets...).

Au total en 2020, 6 chambres ont été rénovées à Frotey et 5 au Relais 19.

Fin 2020, un dégât des eaux au Relais 19 a mobilisé toute son attention puisque le compteur électrique a dû être changé. Une vingtaine de résidents ont été relogés entre Noël et le nouvel an le temps nécessaire de réparer les dégâts.

## VIII – PERSPECTIVES 2021

Le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul est un acteur essentiel du logement accompagné pour les jeunes en recherche d'autonomie, les personnes rencontrant des difficultés d'insertion, les usagers du secteur médico-social qui ont besoin d'un accompagnement et d'une stabilisation sociale.

Il est idéalement placé sur le territoire du bassin de Vesoul. Son utilité sociale est vaste.

L'activité restauration doit être maintenue. Elle est un important vecteur de lien social. Elle permet aux jeunes accueillis de bénéficier d'un repas chaud quotidiennement, elle permet aux étudiants de se nourrir facilement et de lutter contre "la malbouffe". La restauration, ouverte sur l'extérieur offre une prestation de qualité appréciée par tous ceux qui la fréquentent.

Si la pandémie l'a stoppée dans son élan, les professionnels qui y travaillent attendent sa réouverture avec impatience.

L'avenir du PHAJ sera défini par l'Association gestionnaire au travers le prochain projet d'établissement. En partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute – Saône, les acteurs de l'insertion, les partenaires institutionnels, les financeurs potentiels, il sera alors important de tracer la feuille de route des années à venir.

Dans cette perspective en 2021 et à l'issue des mesures sanitaires qui nous impactent il faudra :

- remplacer le travailleur social du PHAJ
- anticiper le départ à la retraite de l'agent d'entretien
- remettre en place des accompagnements et des animations collectives
- ré-ouvrir le restaurant
- suivre les travaux prévus par Habitat 70.

En 2021, le Point Habitat Jeunes de Frotey les Vesoul en lien avec l'Association gestionnaire, le siège social et les professionnels qui la composent maintiendra sa trajectoire avec un regard résolument tourné vers l'avenir.